

1^{er} mai 2018

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi 1^{er} mai 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire.
M. Pascal Gonnin, conseiller
M. Jacques Bergeron, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Paul Henri Arès, conseiller
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent : M. Denis Vel, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Une résidente est présente.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Dépôt de l'état financier modifié au 31 décembre 2017;
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 avril et de la séance extraordinaire du 24 avril 2018; résolution 2018-04-57 correction
5. Suivi au procès-verbal;
6. Approbation des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
7. Correspondance;
8. Adoption du règlement 2018-425 modifiant le règlement de lotissement 2006-284;
9. Adoption du règlement 2018-427 modifiant le règlement permis et certificats 2006-286;
10. Résolution pour s'approprier le solde disponible de 26 535\$ pour l'applique au refinancement du règlement d'emprunt 2012-403;
11. Résolution pour accepter l'offre de financement de la Caisse Desjardins du Val-Saint-François concernant le refinancement du règlement 2012-403;
12. Résolution pour présenter une demande dans le cadre du programme AIRRL (accélération des investissements sur le réseau routier local) ;
13. Résolution pour signer une entente avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour habiliter la municipalité à adhérer au Circuit électrique d'Hydro-Québec;
14. Résolution pour autoriser les formations « Gestion du Temps » au coût de 142\$ plus taxes et la conférence « Diamant ou Poussière » au coût de 45\$ plus taxes, offertes lors du congrès de l'ADMQ
15. Résolution pour autoriser la formation avec Infotech concernant les nouveautés au coût de 230\$ 1^{er} inscription et 115\$ 2^e inscription (avec Maricourt) plus taxes, le 24 mai à Drummondville;

16. Résolution pour la réception finale des lots 2 et 3 concernant les travaux exécutés pour la station d'épuration;
17. Résolution concernant l'achat d'instruments de mesures pour la station d'épuration selon les recommandations d'Aquatech;
18. Nomination des membres du Comité Consultatif en urbanisme;
19. Engagement d'une agente en développement;
20. Voirie;
 - 20.1 Résolution concernant le programme de subvention discrétionnaire;
 - 20.2 Résolution d'engagement d'un adjoint en voirie;
21. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
22. Comité;
 - 22.1 Trans Appel
 - 22.2 Fleurons du Québec;
23. Affaires nouvelles; vacances semaine du 13 au 19 mai Mme René;
24. Période de questions
25. Levée de la session;

2018-05-71

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Pascal Gonnin et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé :

Et de laisser le point « Affaires nouvelles» ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2018-05-72

3. DÉPÔT DE L'ÉTAT FINANCIER MODIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans le rapport financier déposé lors de la séance du conseil du 4 avril 2018;

Considérant que nous avons effectué les corrections suivantes :
Page S23-1 ligne 39 le montant inscrit est de 26 535\$ en conséquence les lignes suivantes sont corrigées
Page S37 ligne 3 ajout 26 535\$
Page S25 ligne 7 26 535\$

PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Brien

APPUYÉ PAR : Réal Vel

ET Résolu

QUE l'état financier modifié au 31 décembre 2017 déposé par la firme Deloitte soit accepté tel que modifié et déposé;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-73

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 AVRIL ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2018

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 4 avril et de la séance extraordinaire du 24 avril 2018;

Qu'une dispense de lecture des procès-verbaux est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel et appuyé par le conseiller Pascal Gonnin et résolu

Que les procès-verbaux de la séance régulière du 4 avril et de la séance extraordinaire du 24 avril 2018 soient adoptés tel que modifié;

Résolution 2018-04-57

Que le débroussaillage des chemins côté Sud soit confié à Marc Morin au montant de 75\$/h plus les taxes applicables.

Ajout

21.3 Mesure d'urgence : La municipalité de Racine a signifié son intention de se joindre à notre comité

M. le maire demande le vote pour l'adoption des procès-verbaux, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

**Retour sur le point suivant:
Aucun point en particulier**

M. le maire appelle le point suivant.

2018-05-74

6. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois ;
Proposé par : Réal Vel
Appuyé par : Jacques Bergeron

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS et TVQ)

RECETTES DU MOIS	115 544,68 \$
DÉPENSES D'OPÉRATION	127 718,20 \$
TOTAL	<u>243 262,88 \$</u>
REMISE FÉDÉRALE	- \$
REMISE PROVINCIALE	- \$
FTQ	359,02 \$
TOTAL	<u>243 621,90 \$</u>
Dépense durant le mois	- \$
Salaire déboursé à la séance du conseil	2 219,96 \$
Salaire déboursé durant le mois	5 998,33 \$
Grand total	<u>251 840,19 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2018-05-75

7.1 DEMANDE DE COMMANDITE POUR L'ÉCOLE NOTRE DAME-DES-ÉRABLES POUR VOYAGE À TADOUSSAC

Considérant que nous avons quinze étudiants qui participeront au voyage de fin d'année à Tadoussac;

Considérant que la dépense en transport est onéreuse, ce qui augmente la participation des parents;

Considérant que nous trouvons que le voyage de fin d'année est un incitatif à la réussite scolaire;

PROPOSÉ PAR : Pascal Gonnin

APPUYÉ PAR : Réal Vel

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de trois cent dollars (300\$) pour l'organisation du voyage de fin d'année du 3^e cycle de l'École Notre-Dame-des-Érables;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-76

7.2 DEMANDE DU CENTRE DES LOISIRS NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES POUR LEUR SUBVENTION ANNUELLE DE SEPT MILLE DOLLARS (7000\$)

PROPOSÉ PAR RÉAL VEL

APPUYÉ PAR PAUL HENRI ARÈS

ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle verse la subvention annuelle de sept mille dollars (7000\$) au Centre des Loisirs Notre-Dame-des-Érables;

Que la somme soit prise à même le budget prévu à cette fin.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-77

7.3 TOURNOI DE GOLF DES MAÎ^(T)RES

Proposé par : Réal Vel
Appuyé par : Pascal Gonnin
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle délègue MM. Louis Coutu, Denis Vel et Jean-Pierre Brien pour nous représenter lors du Tournoi des Maî^(T)res au profit de la Maison des jeunes l'Initiative qui se tiendra le vendredi le 1^{er} juin 2018;

Que les frais d'inscriptions de trois cent soixante-quinze dollars (375 \$) soient pris à même le budget prévu à cette fin;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-78

7.4 PROJET DE RÉNOVATION DE LA MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE SOUTIEN AU PROJET STRUCTURANT DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS.

CONSIDÉRANT QUE La Maison des jeunes réalise plusieurs activités en lien avec l'alimentation et la cuisine, notamment avec le projet « *Vegge de la semaine* », et que celles-ci rencontrent du succès auprès des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE Les activités culinaires permettent d'atteindre auprès des jeunes plusieurs objectifs bénéfiques;

CONSIDÉRANT QUE La Maison des jeunes accueille 130 jeunes par année qui profitent des lieux sur l'heure du dîner, après l'école et en soirée;

CONSIDÉRANT QUE L'espace est insuffisant, désuet et n'est pas adapté pour ces activités et pour accueillir la clientèle.

CONSIDÉRANT QUE Ces travaux faciliteront le travail de l'équipe de L'Initiative auprès de sa clientèle et permettront d'envisager la création de nouveaux projets.

CONSIDÉRANT QUE Ces travaux permettront à un plus grand nombre de jeunes de participer à ces activités.

Il est proposé par le conseiller Pascal Gonnin et appuyé par le conseiller Jacques Bergeron et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie le projet de rénovation de la Maison des jeunes L'Initiative.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-79

7.5 DEMANDE DU COMITÉ VILLES ET VILLAGES FLEURIS POUR LEUR SUBVENTION ANNUELLE DE TROIS MILLE CINQ CENT DOLLARS (3 500\$)

PROPOSÉ PAR RÉAL VEL

APPUYÉ PAR PAUL HENRI ARÈS

ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle verse la subvention annuelle de trois mille cinq cent dollars au Comité Villes et Villages Fleuris (Fleurons);

Que la somme soit prise à même le budget prévu à cette fin.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-80

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2018-425 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2006-284 DE LA MUNICIPALITÉ AFIN DE RETIRER LES NORMES MINIMALES DE LOTISSEMENT CORRESPONDANT À UN TERRAIN EN BORDURE D'UNE ROUTE PUBLIQUE NUMÉROTÉE HORS DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle applique sur son territoire un règlement de lotissement et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu aucune demande valide en vue d'un scrutin référendaire, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascal Gonnin, appuyé par Jean-Pierre Brien et résolu unanimement

Que soit adopté le règlement numéro 2018-425 conformément aux dispositions de l'article 135 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Louis Coutu, maire

Majella René, secrétaire-trésorière

Avis de motion : 6 février 2018

Adoption premier projet : 6 février 2018

Assemblée de consultation : 3 avril 2018

Adoption du second projet : 3 avril 2018

Adoption du règlement : 1 mai 2018

2018-05-81

9. RÈGLEMENT 2018-427 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2006-286 DANS LE BUT D'AJOUTER AUX DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION, L'AUTORISATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR LES TERRAINS DONT L'ACCÈS SE FAIT SUR UNE ROUTE PUBLIQUE NUMÉROTÉE HORS DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION.

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement sur les permis et certificats

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption par la MRC du Val-Saint-François du règlement 2017-01, un processus de concordance doit se faire afin de se conformer au schéma d'aménagement de la MRC;

CONSIDÉRANT que le règlement 2017-01 de la MRC vient modifier certaines dispositions concernant l'implantation en bordure de route publique numérotée hors des périmètres d'urbanisation;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par le conseiller Pascal Gonnin lors de la session du 3 avril 2018;(résolution 2018-04-51)

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Pascal Gonnin
APPUYÉ PAR Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU

QUE le projet de règlement numéro 2018-427 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 4.3 du règlement sur les permis et certificats #2006-286 portant sur les documents requis pour l'obtention d'un permis de construction est modifié par l'ajout, sous le paragraphe g), de l'alinéa suivant :

« En plus du paragraphe précédent, dans le cas d'un terrain dont l'accès donne sur une route publique numérotée à l'extérieur des périmètres d'urbanisation, une autorisation du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports doit être obtenue. À défaut d'avoir cette autorisation, aucun permis de construction ne pourra être délivré par la municipalité. »

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Louis Coutu, maire

Majella René, secrétaire-trésorière

Avis de motion : 3 avril 2018
Adoption : 1^{er} mai 2018
Publication : 8 mai 2018

10. RÉOLUTION POUR S'APPROPRIER LE SOLDE DISPONIBLE DE 26 535\$ POUR L'APPLIQUER AU REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2012-403;

Considérant que nous avons un solde disponible de vingt-six mille cinq cent trente-cinq dollars (26 535\$) en lien avec nos règlements d'emprunt;

Considérant que nous devons refinancer le règlement 2012-403 et que l'on peut l'appliquer pour diminuer le montant à refinancer;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Paul Henri Arès, il est résolu que le conseil de la municipalité s'approprie le montant de de vingt-six mille cinq cent trente-cinq dollars 26 535\$ du solde disponible pour diminuer le refinancement du règlement 2012-403;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-83

11. RÉOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE FINANCEMENT DE LA CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-FRANÇOIS CONCERNANT LE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT 2012-403;

Considérant que nous devons refinancer notre règlement d'emprunt 2012-403 autorisé par le MAMOT;

Considérant que notre refinancement sera moins de 100 000\$;

Considérant que nous sommes autorisés à transiger avec l'institut financière de notre choix;

Considérant que nous avons mandaté la Caisse Desjardins du Val-Saint-François pour nous faire une proposition de refinancement;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Pascal Gonnin, appuyé par le conseiller Jacques Bergeron que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte le tableau des remboursements suivants :

Montant du prêt : 78 000\$
Date du contrat : 14 mai 2018
Durée : 5 ans

Échéancier :

Remboursement du capital :	14 mai 2019 :	5200\$
	14 mai 2020 :	5200\$
	14 mai 2021 :	5200\$
	14 mai 2022 :	5200\$
	14 mai 2023 :	57200\$

*Intérêt : Taux variable au 14 mai 2018 3.45% + TP

(* Le taux variable : Taux préférentiel de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec (TP) plus un écart de .5% (en date des présentes le TP est à 3,45%) donc en date des présentes 3.45% + .5% = 3.95%);

Que des frais de deux cent cinquante-dollars (250\$) d'ouverture de dossier seront prélevés de notre compte 350311;

Que le maire et la directrice générale et secrétaire trésorière soient autorisés à signer tous les documents et ou contrats permettant de donner suite au projet.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-84

12. RÉSOLUTION PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL-VOLET- ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a pris connaissance des modalités d'application du Volet- Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) :

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par le conseiller Pascal Gonnin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-85

13. RÉSOLUTION POUR SIGNER UNE ENTENTE AVEC LE MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES POUR HABILITER LA MUNICIPALITÉ À ADHÉRER AU CIRCUIT ÉLECTRIQUE D'HYDRO-QUÉBEC

Considérant que nous pouvons profiter du regroupement de plusieurs partenaires pour la mise en place du programme Circuit Électrique;

Considérant que nous voulons offrir à notre population le service de recharge des véhicules électriques;

Considérant que nous voulons nous inscrire au Circuit Électrique et créer un incitatif pour la rétention des automobilistes dans notre municipalité;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Pascal Gonnin, il est résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle signe une entente avec le ministre de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN) pour habiliter la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle à adhérer au Circuit Électrique d'Hydro Québec

Que le M. Louis Coutu, maire et Mme Majella René directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle la dite entente de partenariat avec le ministre de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN);

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-86

14. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA FORMATION « GESTION DU TEMPS » ET LA CONFÉRENCE « DIAMANT OU POUSSIÈRE ».

PROPOSÉ PAR Jean-Pierre Brien
APPUYÉ PAR Pascal Gonnin

ET résolu que

Que le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Mme Majella René à participer à la formation « Gestion du temps » au coût de cent quarante-deux dollars (142\$) plus taxes et à la conférence « Diamant ou Poussière » au coût de quarante-cinq dollars (45\$) plus taxes qui sont offertes lors du Congrès de l'ADMQ en juin prochain;

Que la dépense soit prise à même le budget prévu à cette fin;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-87

15. RÉOLUTION POUR AUTORISER LA FORMATION OFFERTE PAR INFOTECH

Considérant que notre fournisseur informatique Infotech offre un atelier de formation en salle;

Considérant que de nouvelles procédures et des nouveautés des logiciels nous seront présentées;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par le conseiller Paul Henri Arès, il est résolu que le conseil autorise Mmes Majella René et Valérie Bombardier à assister à la formation qui sera offerte le 24 mai à Drummondville;

Que les frais d'inscription pour Mme René seront de deux cent trente dollars (230\$) plus taxes et pour Mme Bombardier de cent cinquante-cinq dollars 155\$ plus taxes mais la moitié de ce montant sera assumée par la municipalité de Maricourt.

Que les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur preuves justificatives;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16. RÉOLUTION POUR LA RÉCEPTION FINALE DES LOTS 2 ET 3 CONCERNANT LES TRAVAUX EXÉCUTÉS POUR LA STATION D'ÉPURATION

Dossier remis

2018-05-88

17. RÉOLUTION CONCERNANT L'ACHAT D'INSTRUMENTS DE MESURES POUR LA STATION D'ÉPURATION SELON LES RECOMMANDATIONS D'AQUATECH

Considérant que nous avons mandaté la firme Aquatech pour une analyse de nos besoins concernant la station d'épuration;

Considérant qu'il nous manque des instruments pour nous permettre de bien opérer la station d'épuration

PROPOSÉ PAR Pascal Gonnin
APPUYÉ PAR Paul Henri Arès
ET résolu que

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle fasse l'achat des instruments recommandés par la firme Aquatech;
Que le coût estimé de l'investissement est de 554\$ plus taxes et frais de livraison;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-89

18. NOMINATION DES MEMBRES DU CCU

PROPOSÉ PAR Paul Henri Arès
APPUYÉ PAR Réal Vel
ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle nomme les personnes suivante pour siéger au comité consultatif en urbanisme soit :
MM. J.André Bourassa, Rivard Cyr, Patrice Brien, Luc Archambault, Dominic Blouin, Patrick Hélie, Jacques Bergeron et Pascal Gonnin.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

19 ENGAGEMENT D'UNE AGENTE EN DÉVELOPPEMENT

Dossier remis.

2018-05-90

20. VOIRIE

GRATTAGE : Nous constatons que les bords de chemins ont commencé à être enlevé et nous nous questionnons sur la pertinence d'un grattage si tôt dans la saison.

20.1 RÉOLUTION CONCERNANT LE PROGRAMME DE SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE

PROPOSÉ PAR PASCAL GONNIN
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE BRIEN
ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle dépose une demande de vingt-cinq mille dollars (25 000\$) pour l'amélioration des chemins dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAERRL);

2018-05-91

20.2 RÉOLUTION D'ENGAGEMENT D'UN ADJOINT EN VOIRIE

PROPOSÉ PAR Pascal Gonnin
APPUYÉ PAR Réal Vel
ET résolu que

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle engage M. Georges Lagrandeur comme adjoint en voirie selon l'entente conclue entre les parties;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolutions adoptées à l'unanimité des conseillers présents

21. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

22. COMITÉ

22.1 Trans Appel : M. Coutu nous mentionne que lors de l'AGA, il a été mentionné qu'un surplus de 379 224\$ a été dégagé pour l'année 2017. Nous avons 9 usagers inscrits.

22.2 Fleurons : M. Jean-Pierre Brien nous mentionne qu'il a bien aimé son atelier et nous devons penser à un thème pour notre décoration. Il mentionne que nous devons dégager une vision à long terme et qu'un budget amélioré serait apprécié pour permettre de développer le thème;

23. AFFAIRES NOUVELLES

Mme René sera en vacances du 13 au 19 mai 2018.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2018-05-92

25. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 21h50

Mme Majella René, gma
Dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu, maire
« en signant le présent procès-verbal
le maire est réputé avoir signé toutes
les résolutions »